

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 31

Artikel: Bellelay
Autor: Jecker
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248098>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR
tout avis et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

a
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS**

26^{me} année, **LE PAYS**

BELLELAY

Sous l'administration de l'abbé Nerr, Bellelay fit l'acquisition du patronage des deux paroisses de Bassecourt et de Perles (Pieterlen) près de Bienne. La collature de l'église de Bassecourt appartenait aux nobles de Courtavon. Nicolas Ulrich de Courtavon, écuyer, et son oncle Walther Truchsess de Courtavon (Ottendorf) céderent à l'abbé de Bellelay, leur droit de patronage ainsi que les dimes qu'ils percevaient à Bassecourt; en échange de certains biens que l'abbaye avait en Ajoie. Par acte de 1405, du jeudi avant la fête de St-Jacques, l'évêque de Bâle Humbert de Neuchâtel, approuve la cession qui vient d'être faite au couvent de Bellelay, annexe et incorpore à ce dernier l'église paroissiale de Bassecourt et déclare que le couvent pourra disposer de tous les revenus de l'église de Bassecourt qui sera desservie à l'avenir par un vicaire perpétuel. (Cartulaire de Bellelay, 362; Trouillat, V, 716.)

Au moment de la cession à Bellelay, la paroisse de Bassecourt était administrée par un prêtre nommé Henri. Celui-ci eut pour successeur un prêtre séculier, Jean Gerhard de Berlincourt, qui fut doyen du chapitre de Salignon. Gerhard se démit de ses fonctions en 1412.

En ce moment-là, la paroisse de Boécourt n'était plus administrée par un religieux de Bellelay. Le vicaire perpétuel était alors un prêtre séculier, Messire Heitzmann. Peut-être l'abbaye de Bellelay n'avait-elle alors qu'un nombre insuffisant de religieux et était-elle obligée de réclamer les services d'un prêtre séculier. Ce qui est certain, c'est que les vocations sacerdotales et religieuses étaient rares à cette

époque dans le diocèse de Bâle. Messire Heitzmann mourut en 1412, au moment où le doyen Gerhard renonça à la cure de Bassecourt. Les deux paroisses de Bassecourt et de Boécourt étaient pauvres, comme l'atteste un acte du Cartulaire de Bellelay de 1412, et les deux curés n'avaient pas de revenus suffisants pour y vivre convenablement. D'un autre côté, les deux localités dépeuplées par diverses épidémies et par des émigrations, ne comptaient plus qu'un petit nombre d'habitants. En outre, le petit hameau de Montavon ne dépendait pas alors de la paroisse de Boécourt, mais de celle de Repais. L'abbé de Bellelay demanda donc à l'évêque de Bâle la réunion des deux paroisses. Humbert de Neuchâtel accueillit favorablement cette demande et décréta la réunion le 28 novembre 1412, à Bassecourt, en présence des paroissiens assemblés. Le curé qui devait être vicaire perpétuel et religieux de Bellelay, devait résider à Bassecourt.

On ignore combien de temps dura l'union des deux paroisses. J'ai dit plus haut, en parlant des paroisses annexées à Bellelay, que Bassecourt et Boécourt paraissent avoir été de nouveau séparés vers 1441, puisque le Liber Marcarum de Frédéric ze Rhein signale un curé et un vicaire à Bassecourt et un curé et un vicaire à Boécourt. Mais il n'est guère probable qu'il y ait eu en 1441, quatre prêtres là où 29 ans auparavant, en 1412, deux prêtres ne trouvaient pas de revenus suffisants et où un seul pouvait suffire. Je suppose donc que sur les instances des habitants de Boécourt, un second religieux, un vicaire avait été placé à Bassecourt avec mission de dire le dimanche la messe à Boécourt, et que le curé et le vicaire de Bassecourt payaient à l'évêque une double redevance, comme curé et vicaire de Bassecourt et de Boécourt. Unies, on ne sait pas jusqu'à quelle

époque, les deux paroisses étaient en tout cas séparées de nouveau en 1522, comme l'atteste une bulle du pape Adrien VI du 31 août de cette année.

L'abbé Nerr fit aussi du chevalier Jacques d'Eptingen de Wildenstein et de sa sœur Fréneline, ou ne sait pas au juste en quelle année, l'acquisition du patronage de l'église de St-Martin de Perles. La paroisse de Perles faisait alors partie de l'Engel.

Les écuyers Henri et Renaud de Boncourt prétendaient tenir de leur tante Catherine d'Eptingen et de leur grand'mère Marguerite d'Eptingen certains droits sur la cure de Perles ou sur ses biens. Au mois de novembre 1412, l'abbé Nerr termine le différend à l'amiable en promettant aux sires de Boncourt de leur payer une somme de 100 livres d'argent et comme il lui est impossible de leur verser cette somme immédiatement, de leur donner 5 livres d'intérêt par an, à la Saint-Martin. (Trouillat, V, 245.)

La paroisse de Perles fut desservie par des conventuels de Bellelay. Jean Gruber était curé ou vicaire perpétuel en 1436, Jean Bonin l'était en 1450 et au moment de la réforme, en 1529, Servais Fridez de Delémont qui rentra à Bellelay où il devint prieur en 1530, puis après avoir occupé divers autres postes, devint abbé en 1553.

Un concile général se réunit à Constance, en 1414, pour mettre un terme au schisme qui désolait l'Eglise depuis nombre d'années. Le concile tint 45 sessions générales du 16 novembre 1414 au 19 avril 1418. L'abbé de Bellelay y assista avec une suite de 8 personnes en qualité de procureur et de délégué du Chapitre général de l'Ordre des Prémontrés. Il sut s'y faire remarquer. Les Pères du concile lui accordèrent pour lui et ses successeurs, à perpétuité,

sa mère lui expliqua que la saison était précoce, qu'on ramassait déjà des pommes. Et, son fils installé, elle retourna aider son homme. La journée était belle, bonne, avec un soleil bien doré dans un grand ciel bleu. Marceline avait porté trois sièges dans le jardin, avec deux oreillers, formant comme une chaise longue pour le convalescent. Elle avait bien appris de quelle manière il fallait le soigner.

Quelques instants, ils parlèrent du brave Dr Derbois, de cette bonne sœur Olympe, de vrais amis, pour lesquels ils auraient une reconnaissance infinie et de ce pauvre Césaire qui avait tant pleuré sur le quai de la gare Saint-Lazare; et, puis, ils éclataient de rire au souvenir de l'énorme farce jouée au capitaine Chenu. Mais, peu à peu, la parole de Firmin s'assourdisait, et, sous cette délicieuse chaleur, dans le jardin aimé, il s'endormait à demi, tenant la main de Marceline.

Elle ne bougea plus, sachant combien ces repas au grand air allaient être réparateurs.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 26

Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Elle laissait dire. Est-ce que le premier baiser de Firmin ne la récompenserait pas de tout? Mais, le jour de l'arrivée, il s'emporta vraiment, quand elle quitta l'herbage où ils commençaient de gauler des pommes.

— Où que tu vas donc?

D'un geste heureux, attendri, elle montra le bâtiment clair de la gare. Il haussa les épaules; est-ce que lui aussi ne l'aimait pas, son gars? Mais ne fallait-il pas lui préparer du cidre?.. Et puis, c'était un paysan entier qui ne se croyait le droit de se reposer que la moitié du dimanche.

Le mère passa par la chaumiére, pour s'assurer que tout était en ordre, bien reluissant, et se faire un peu coquette, elle aussi. Et elle alla se poster, contre la barrière, devant de la gare, pour voir son fils plus tôt.

Oh! qu'elle eut envie de pleurer, lorsqu'elle distingua sa face pâle à la portière! Mais il sourait si gentiment qu'elle étouffa son chagrin. Et puis, elle était fière de son beau costume, de ses galons, qu'on lui avait laissés malgré sa mésaventure, grâce aux démarches du Dr Derbois. Elle traversa le village à son bras; Marceline était de l'autre côté. Des gens venaient sur leurs portes pour les saluer. Et Firmin, très ému, regardait toutes ces demeures si connues, les chemins, les arbres où il avait grimpé enfant, des jeunes filles qu'il avait laissées, fillettes. Et, enfin, la chère chaumiére apparut, sous son rideau de rosiers grimpants; et, à la pensée qu'il avait été bien près de ne plus la revoir, il faillit s'évanouir.

Il espérait trouver le père sur le seuil; mais